

Bonus écologique et Prime à la conversion des véhicules

SEPTEMBRE 2020



LeasePlan

What's next?

Le bonus écologique

Le bonus écologique vise à aider tous les Français, particuliers et professionnels, à acquérir un véhicule propre neuf, électrique, hybride rechargeable ou fonctionnant à l'hydrogène, émettant moins de 20 g de CO₂/km. Le montant du bonus s'élève à 7 000 € maximum. Ce montant est établi en fonction du prix du véhicule et du type de demandeur (particulier ou personne morale).

Montant du bonus écologique

Catégorie de véhicule	Prix d'achat du véhicule	Personnes morales	Particuliers
Véhicule électrique	Jusqu'à 45 000 €	5 000 €	7 000 €
	entre 45 000 € et 60 000 €	3 000 €	3 000 €
	au-delà de 60 000 €	0 €	0 €
	Véhicule utilitaire léger au-delà de 60 000 €	3 000 €	3 000 €
Véhicule hybride rechargeable*	Jusqu'à 50 000 €	2 000 €	2 000 €
Véhicule à l'hydrogène	au-delà de 60 000 €	3 000 €	3 000 €

*Autonomie supérieure à 50 km et taux de CO₂ compris entre 21 et 50 g/km

Conditions d'éligibilité :

Pour bénéficier du bonus écologique, le véhicule doit remplir les conditions suivantes :

- avoir un taux d'émissions de CO₂ de 20 g/km au plus (voiture électrique) ;
- être acheté (ou loué avec option d'achat ou pour une durée d'au moins 2 ans) ;
- être un véhicule neuf ;
- être immatriculé en France dans une série définitive ;
- ne pas être vendu dans les 6 mois suivant son achat, ni avant d'avoir parcouru au moins 6 000 km.

Le bonus est également maintenu à 900 € pour les véhicules électriques à deux ou trois roues. Il est de 200 € pour les vélos électriques pour les personnes aux revenus modestes, en complément de l'aide d'une collectivité.

Pour déterminer le dispositif qui va s'appliquer lors du calcul de votre aide. Exemples :

- Si la date de facturation de votre nouveau véhicule est le 27 décembre 2019, alors votre demande de bonus écologique relèvera du dispositif en vigueur jusqu'au 31 décembre 2019
- Si la date de facturation de votre nouveau véhicule est le 1^{er} janvier 2020, alors votre demande de bonus écologique relèvera du dispositif en vigueur le 1^{er} janvier 2020
- Si la date de facturation de votre nouveau véhicule est le 1^{er} juin 2020, alors votre demande de bonus écologique relèvera du dispositif en vigueur le 1^{er} juin 2020



Des aides régionales et locales :

Une grande partie des régions françaises sont inscrites dans une démarche de soutien à la mobilité électrique. Ainsi plusieurs d'entre elles mettent en place des dispositifs d'aide à l'achat de véhicules électriques, tant pour les particuliers que pour les professionnels, complémentaires au bonus écologique et à la prime à la conversion. Certaines collectivités étendent même cette subvention au financement des infrastructures de recharge. Ces aides peuvent atteindre 6 000 €.

Exemples :

Normandie :

Aide pour l'achat ou la location longue durée (avec ou sans option d'achat) d'un véhicule léger neuf :

- Véhicule électrique : 2 000 €
- Véhicule à hydrogène : 15 % du coût d'achat HT (limite de 7 000 €).

Métropole de Grenoble :

Pour les entreprises de moins de 250 salariés : de 3 000 à 10 000 € pour l'acquisition d'un utilitaire ou d'un poids-lourds électrique, 5 000 à 10 000 € pour un modèle hydrogène.

EN SAVOIR +

Vous pouvez découvrir toutes les aides disponibles et octroyées par l'Etat et les collectivités locales (site de l'AVERE) : je-roule-en-electrique.fr

Questions pratiques :

1. Qu'est-ce qu'une ZFE ?

ZFE signifie Zone à Faibles Emissions. C'est un dispositif, soutenu par l'Etat, destiné à faire baisser les émissions de polluants, notamment dans les grandes agglomérations, pour améliorer la qualité de l'air et garantir aux habitants de respirer un air qui ne nuise pas à leur santé. Déjà adopté par 231 villes ou métropoles européennes, il est reconnu comme particulièrement efficace pour réduire les émissions de polluants provenant du trafic routier, la voiture étant l'une des principales sources de pollution en ville.

En 2020, on trouve l'unique ZFE éligible à la surprime à la conversion sur le territoire de la Métropole Grand Paris.

2. Quelles sont les conditions à remplir pour bénéficier de l'aide majorée ZFE ?

Le montant de la prime à la conversion est majoré lorsque le bénéficiaire est :

- Soit une personne physique dont le domicile ou le lieu de travail est situé dans une commune dont une partie du territoire est située au sein d'une zone à faibles émissions
- Soit une personne morale justifiant d'un établissement dans une commune dont une partie du territoire est située au sein d'une zone à faibles émissions.

Cette valorisation intervient uniquement en complément d'une aide déjà attribuée par une collectivité territoriale ou un groupement de collectivités territoriales.

Le montant de la majoration est identique au montant de l'aide allouée par une collectivité territoriale ou un groupement de collectivités territoriales, dans la limite de 1 000 €.

3. Quels sont les éléments à prendre en compte pour le prix d'acquisition ?

Le coût du véhicule neuf TTC inclut le montant catalogue additionné des équipements intrinsèques du véhicule ainsi que de la valeur vénale de la batterie électrique. Les services annexes (du type immatriculation, frais de courtage, transport pour convenance de l'acquéreur, essence...) ne sont pas pris en compte. L'éligibilité et le montant de l'aide sont déterminés à partir du coût du véhicule, tel que décrit ci-dessus, et après déduction de toutes les remises commerciales octroyées par le professionnel.

Pour information : la valeur vénale d'une batterie louée équivaut à la valeur d'achat de la batterie. Aussi, si une batterie de 9 000 € TTC est louée 100 € par mois pendant 36 mois, alors la valeur de la batterie à prendre en compte pour le calcul de l'aide est de 9 000 €.

Dispositif de la prime à la conversion (en vigueur depuis le 3 août 2020)

	Personnes morales	Particuliers (selon revenus et kilométrage)
Voiture électrique (VP) • Prix < 60 000 € • CO ₂ ≤ 20g/km	2 500 €	De 2 500 € à 5 000 €
Voiture hybride rechargeable (VP) • Prix ≤ 60 000 € • CO ₂ de 21 à 50g/km • Autonomie électrique > 50km	2 500 €	De 2 500 € à 5 000 €
Voiture électrique (VU) • Prix ≤ 60 000 € • CO ₂ ≤ 20g/km	5 000 €	5 000 €
Voiture hybride rechargeable (VU) • Prix ≤ 60 000 € • CO ₂ de 21 à 50g/km • Autonomie électrique > 50km	5 000 €	5 000 €
Voiture hybride rechargeable (VP ou VU) • Prix ≤ 60 000 € • CO ₂ de 21 à 50g/km • Autonomie électrique ≤ 50km	1 500 €	De 1 500 € à 3 000 €
Voiture (VP ou VU) • Prix ≤ 50 000 € • CO ₂ de 21 à 50g/km • Autonomie électrique ≤ 50km	0 €	De 1 500 € à 3 000 €
Voitures reprises éligibles Non gagé, possédées depuis plus de 12 mois	• Diesel avant 2011 • Essence avant 2006	

Comment puis-je percevoir la prime si je souhaite acquérir ou louer mon véhicule auprès d'un professionnel de l'automobile ?

- Soit le vendeur ou le loueur accepte d'avancer le montant de la prime à la conversion, celui-ci est alors déduit du prix d'achat toutes taxes comprises. Le vendeur sera ensuite remboursé par l'État des avances qu'il a consenties dans le cadre d'une convention spécifique conclue avec l'Agence de Services et de Paiement,
- Soit l'avance du montant de l'aide n'est pas consentie par le vendeur ou le loueur de votre véhicule, le demandeur de l'aide doit alors formuler sa demande d'aide via le télé-service dédié, après avoir effectué la transaction et avoir confié son véhicule à un centre véhicules hors d'usage (VHU). A noter que depuis le 2 janvier 2018, les demandes d'aides ne doivent plus être effectuées via le formulaire papier (Cerfa 13621*15) mais seulement sur le télé-service dédié.

EN SAVOIR +

Vous pouvez découvrir toutes les aides disponibles et octroyées par l'Etat : primealaconversion.gouv.fr



The LeasePlan logo is positioned in the top right corner of the page. It consists of the word "LeasePlan" in a white, sans-serif font. The background of the entire page is a solid orange color, with a large, abstract graphic of overlapping, rounded, wavy shapes in various shades of orange and red on the left side.

leaseplan.fr

LeasePlan France S.A.S.
274, avenue Napoléon Bonaparte
92562 Rueil-Malmaison Cedex
Tél : +33 (1) 56 84 10 10
information@leaseplan.fr